



COMUNIQUE DE PRESSE

Les cinq premiers programmes d'enseignement accrédités en Guinée

Le Conseil Scientifique, organe d'approbation académique de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité s'est prononcé sur la qualité de onze (11) programmes pilotes soumis à l'évaluation au niveau de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Conakry, le 05 juin 2019. Dans la recherche de l'excellence, Cinq programmes viennent de bénéficier de l'avis favorable du Conseil Scientifique de l'ANAQ. Les 30 et 31 mai 2019, cette instance académique et indépendante dans son jugement s'est réunie pour évaluer 11 programmes pilotes volontairement soumis par des établissements d'enseignement technique et supérieur du public et du privé du pays suite à un appel à candidature. Le processus dure depuis sept mois (octobre 2018 à avril 2019). A l'issue des phases d'autoévaluation et d'évaluation des experts externes nationaux et internationaux, le Conseil Scientifique a passé au peigne fin les contenus des rapports.

L'examen du mémoire de propositions de l'évaluation des programmes pilotes a abouti à cinq avis favorables. Les programmes accrédités sont les suivants :

- Licence Economie de l'Université Nongo de Conakry (UNC) ;
- Licence Droit de l'Université Koffi Annan de Guinée (UKAG)
- Licence Gestion commerciale et financière de l'Université Mercure International (UMI)
- Licence Journalisme et Communication de l'Université Mercure International (UMI)
- Ingénieur Génie civil de de l'Université Koffi Annan de Guinée (UKAG).

Six autres programmes évalués réussissent leur examen de passage mais sous réserves. Ce sont :

- Licence Sciences infirmières et obstétricales de l'Université René Levesque (URL)
- Licence Génie informatique et Télécommunication de l'Université Nongo Conakry (UNC)
- BTS Transmission de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT)
- BTS Maintenance Réseaux informatiques de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications (ENPT)
- BTS Electromécanique de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers (ENAM)
- BTS Soudure de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers (ENAM).

Selon les dispositions du manuel de gestion des procédures d'assurance qualité de l'ANAQ, les programmes évalués peuvent faire appel de la décision du Conseil Scientifique dans les 15 jours à suivre.

« Les programmes accrédités sous réserve ont un délai d'un an pour se conformer aux standards de qualité. Autrement, l'accréditation est annulée » précise le Conseil Scientifique de L'ANAQ.

La réalisation de cette évaluation pilote de l'ANAQ est une étape historique pour l'école guinéenne.

Tous les établissements d'enseignement et centres de recherche seront désormais soumis à l'évaluation en vue de leur habilitation ou de l'accréditation de leurs programmes.

A propos de l'ANAQ

L'ANAQ est un établissement public administratif créé en janvier 2017. Autonome dans ses jugements et décisions, elle est placée sous tutelle technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la tutelle financière du Ministère en charge des finances. Sa mission est l'évaluation de la qualité de l'éducation et de la recherche offertes par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche et par les institutions d'enseignement professionnel et technique, publiques et privées. L'ANAQ accrédite les programmes et habilite les institutions dans le but de satisfaire les standards de qualité sur la base de la transparence et de l'équité.

Contact presse

Aboubacar Camara

Tel : 628685038

fotedyaboubacar.camara@gmail.com